

COMMUNE DE CORBONOD

Compte rendu du Conseil Municipal du 17 juin 2016

Présents : Joseph TRAVAIL, Jean-Louis GENY, Sandrine TASSET, Pierre BRUN, Estelita LACHENAL, Patrick CHAPEL, Nicolas BOTTERI, Régis MOLLEX, Laurent BERNARD, Nadia POIRIER, Géraldine GREMERET, Jean COLLIN.

Absentes excusées : Marie-Claude BERNARD, Floriane CLARY.

Pouvoirs : néant.

Secrétaire de séance : Estelita LACHENAL.

Convocation : 9 juin 2016.

Ordre du jour :

- Espace Culturel Rural et de Loisirs – demande de subvention,
- Service Eau – rapport annuel 2015,
- Objectif zéro-pesticide convention avec le SMECRU,
- Centre de Loisirs 2016, convention pour la mise à disposition des locaux et contrat avec Familles Rurales,
- Divers :
 - o Demande de subvention pour le matériel des pompiers,
 - o SIEA : désignation d'un deuxième délégué suppléant,
 - o ...

I) Approbation du compte rendu de la réunion du 13 mai 2016 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la réunion du 13 mai 2016.

II) Espace Culturel Rural et de Loisirs – demande de Dotation Territoriale :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de construction d'une salle appelée Espace Culturel Rural et de Loisirs et précise que les travaux de la commission avec l'architecte ont apporté les modifications suivantes : + 25 000 € de travaux pour la dalle, - 9 000 € pour l'évacuation des eaux pluviales dans les fossés, - 20 000 € pour les murs en béton à la place des murs bois, - 8 000 € pour les WC supprimés dans la partie cuisine.

Les réseaux éclairage public, alimentation électrique, téléphone sont extraits du projet général qui fera l'objet de l'appel d'offres, ils seront mis en œuvre par le SIEA.

Les frais de sondage et d'étude de sols ainsi que les missions SPS et coordination sécurité s'élèvent à un total de 13 000 €.

Le Maire propose le plan de financement suivant :

Dépenses :		Recettes :	
- Acquisitions foncières :	0 € HT	- autofinancement:	383 000 €
- Honoraires, MO :	94 000 € HT	- emprunt :	500 000 €
- Etudes sols, contrôles :	13 000 € HT	- DETR :	80 000 €
- Travaux :	1 016 000 € HT	- Crédits parlementaires :	10 000 €
		- Conseil Départemental :	150 000 €
TOTAL :	1 123 000 € HT		1 123 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement proposé.

Le Maire précise que les délais nécessaires pour obtenir le permis de construire et faire l'appel d'offres pour les travaux ne permettront pas de commencer les travaux avant la fin de l'année.

Régis MOLLEX propose de lancer l'appel d'offres dès l'automne.

Jean-Louis précise que le délai d'instruction de la demande de permis de construire peut être inférieur à 6 mois.

Patrick CHAPEL remarque que le montant du projet est plus élevé que prévu.

Le Maire précise que le projet actuel ne comprend pas les équipements intérieurs.

III) Service eau – rapport annuel 2015 :

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et donne lecture des principales informations :

- Volumes d'eau prélevés, mis en distribution, volumes consommés,
- Nombre d'abonnés,
- Rendement du réseau,
- Travaux réalisés pendant l'exercice, ...

Le Maire précise que le taux de rendement est passé de plus de 70.5 % à 57,6 % à cause de fuites importantes sur le réseau et d'une consommation importante pour le service du réseau pendant la durée des travaux de renforcement du réseau d'Eilloux.

Régis MOLLEX fait remarquer qu'après le transfert de compétence « eau » à la communauté de communes, la ressource en eau potable pourrait profiter aux communes environnantes et qu'il pourrait être judicieux de réaliser une tranche de travaux sur le réseau communal avant le transfert.

Le Maire précise que le transfert devrait intervenir en 2020, une étude est en cours dans le cadre du S. C. O. T.. Les principaux travaux à envisager sont le renforcement du réseau dans les hameaux de Fontaine, Charbonnière et Rhémoz.

Accord à l'unanimité de Conseil Municipal.

IV) Objectif zéro-pesticide convention avec le SMECRU :

Le Maire demande à Jean-Louis GENY de présenter l'opération « Objectif zéro pesticide pour nos villes et villages ».

Jean-Louis GENY expose que, dans le cadre de la protection du bassin versant des Ussets, le S. M. E. C. R. U. propose aux communes de la communauté de communes, de participer à l'opération « Objectif zéro pesticide pour nos villes et villages ». L'utilisation des pesticides sera interdite à compter du 1^{er} janvier 2017 (exception pour les cimetières et certains terrains de sports). Cette opération permettrait à la commune d'être une vitrine pour inciter les particuliers et les professionnels à limiter l'utilisation des produits phytosanitaires. Une communication de sensibilisation pourrait être mise en place.

Accompagné d'un agent technique référent (Alexis DESBROSSES), il a suivi une journée de formation à FRANGY. Un diagnostic sera réalisé en septembre pour déterminer les zones à traiter ou à désherber mécaniquement ou différemment, conseillé par les services du S. M. E. C. R. U..

Cette démarche prévoit une participation financière de la Région pour la formation, l'acquisition de matériel, la communication.

Du débat entre les membres du conseil, il ressort :

- Alexis DESBROSSES est très motivé par cette démarche et apprécie l'accompagnement des élus ; chargé de l'entretien des espaces verts, il a déjà réduit la consommation des pesticides depuis 5 ans (entre autres, les berges du Rhône ne sont plus traitées),
- La démarche de la commune et de l'agent sera valorisée en communiquant avec la population,
- Il convient de prendre conscience de la nécessité de faire évoluer les pratiques environnementales (particuliers, viticulteurs, ...), ...
- Laurent BERNARD et Régis MOLLEX font savoir que les viticulteurs ont déjà modifié leurs pratiques de traitement de la vigne.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal et acceptation de la convention avec le S. M. E. C. R. U.

V) Centre de Loisirs 2016, convention pour la mise à disposition des locaux et contrat avec Familles Rurales :

Le Maire demande à Estelle LACHENAL de présenter le projet de centre de loisirs 2016.

Estelle LACHENAL rappelle la décision de mettre à disposition de Familles Rurales l'école maternelle pour l'exploitation du centre de loisirs du 6 juillet au 5 août 2016 (cantine, salle d'évolution, salle de repos et tisanerie, la cour, la salle annexe de la salle des associations et le terrain de sports).

Le budget pour 30 enfants, prévoit le financement des dépenses de la façon suivante : 2 000 € par la C. A. F., 9 000 € par les familles et 10 500 € par la commune

Une information a été faite auprès des autres communes par la communauté de communes et auprès de la population (panneaux d'informations de SEYSSEL et presse).

Accord à l'unanimité et approbation de la convention.

VI) DIVERS :

A) Matériel pompiers – demande de subvention :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une aide financière peut être allouée par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de l'Ain aux Communes qui financent du matériel et des vêtements aux Sapeurs-Pompiers pour leurs missions opérationnelles.

Liste du matériel subventionnable acquis pour les sapeurs-pompiers du CPINI de Corbonod :

- Chariot de balisage 1 990 € HT (plafonné à 300 €),
- 2 paires de rangers 276. 34 € HT (plafonné à 220 €)
- 2 pantalons 127. 54 € HT (plafonné à 80 €),
- 1 veste 82 € HT (plafonné à 50 €),
- 1 ceinturon 27. 76 € HT.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

B) S. I. E. A. – désignation d'un délégué suppléant :

Le Maire expose que les statuts du S. I. E. A. ont été modifiés pour porter le nombre de délégués suppléants à 2 (les délégués actuels sont : titulaire : Joseph TRAVAIL, suppléant Pierre BRUN).

Le Conseil Municipal désigne Nadia POIRIER déléguée suppléante auprès du S. I. E. A.

C) Zone Artisanale – achat de terrain :

Le Maire expose que, dans le cadre de l'aménagement de la Zone Artisanale, il s'avère nécessaire de procéder à l'achat de la parcelle AV 127 de 2 108 m², située dans le périmètre concerné.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir cette parcelle et charge le maire de signer l'acte notarié.

D) Achat de vidéoprojecteurs pour l'école primaire :

A la demande de la Directrice de l'école, l'achat de 3 vidéoprojecteurs, 3 tableaux interactifs et 1 ordinateur a été programmé au budget primitif. Des devis ont été demandés :

- MANUTAN : 7 932. 69 € TTC
- B. S. O. : 8 047. 20 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition de B. S. O., fournisseur actuel de tout le parc informatique de la commune.

E) Informations :

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les décisions qu'il a prise dans le cadre de ses délégations en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales :

- D. I. A. pour lesquelles il a fait savoir que la commune n'exercera pas son droit de préemption :
 - o Appartement Lilianne JACQUIER à Gignez,
 - o Maison Guy LACÔTE au bourg,
 - o Maison Frédéric LANOE à Gignez,
 - o Terrain conjoints BARDIN au bourg,
- Devis acceptés :
 - o V. P. S. L. pour des vêtements pour les agents techniques d'un montant de 1 183. 20 €,
 - o Carrosserie de Chautagne pour la réparation du Kangoo d'un montant de 616. 80 €,
 - o I-Care pour la fourniture d'un radar pédagogique d'un montant de 2 220. 00 €,
 - o SAGELEC pour l'entretien des sanitaires publics d'un montant de 696. 00 €.

Le Maire informe le Conseil Municipal de la réunion publique qui a eu lieu le 16 juin 2016 à la Communauté de Communes du Pays de SEYSSEL pour le P. L. U. i. Ce document d'urbanisme devrait être approuvé fin 2018. Il sera établi en collaboration avec les communes et communiqué à la population.

Les habitations seront classées en 3 catégories : l'habitat collectif, l'habitat intermédiaire et l'habitat individuel.

Les communes seront catégorisées : communes centre (SEYSSEL, FRANGY), communes intermédiaires et communes satellites. Les zones artisanales ne seront pas autorisées sur tout le territoire mais l'installation des artisans pourra être accordée individuellement.

Pour CORBONOD, les terrains constructibles seront concentrés dans le triangle Gignez/Corbonod /Fontaine. Les zones constructibles des autres hameaux peuvent être modifiées.

Jean-Louis précise qu'en cas d'une éventuelle modification de statut d'un terrain, toute demande de permis de construire sera instruite en fonction de la situation du terrain à la date du dépôt de la demande. Les délégués des

communes qui participeront aux réunions du P. L. U. i communiqueront les informations aux élus. Un registre de concertation est à la disposition de la population en Mairie. L'enquête publique aura lieu ultérieurement. Le Maire fait savoir que toutes les communes de la C. C. P. S. sont concernées, ne pas hésiter à faire des propositions. Les informations seront communiquées au fur et à mesure de l'avancement du dossier.

Tour de table :

Sandrine TASSET :

le questionnaire de satisfaction sur les TAP a été envoyé aux parents et aux enfants (19 réponses pour 66 questionnaires envoyés). Les familles sont satisfaites du service mis en place,

- le planning des TAP pour la prochaine rentrée scolaire est en cours d'établissement et comprendra des animations confiées aux agents et à des intervenants extérieurs, pour ce qui concerne l'activité tennis, Sandrine et Estelle doivent rencontrer l'entraîneur.
- Suite au choix de LEZTROY pour la fourniture des repas de la cantine, une réunion d'information a été organisée à l'intention des parents, des agents et des membres de la commission (5 parents se sont déplacés). Au cours de cette réunion, le prestataire a été présenté. Les participants ont également été informés de l'augmentation du tarif de la cantine et des motifs de cette augmentation.

Estelita LACHENAL attend le devis pour les illuminations de fin d'année.

Nadia POIRIER signale la nécessité de nettoyer le parking de l'école.

Pierre BRUN : l'équipe pour la chasse au trésor de Festirhône est constituée.

Jean COLLIN signale que l'abribus de Puthier est tagué.

Régis MOLLEX :

- Signale la nécessité de nettoyer la croix Morrex,
- Demande si les réserves du chantier d'Eilloux ont été levées.

Le maire fait savoir que toutes les réserves sont levées, le chemin empierré ne sera pas repris.

Le Maire fait savoir qu'il va participer à une réunion à CORMARANCHE EN BUGEY sur le thème des dégâts occasionnés par les exploitants forestiers.

La séance est levée à 22 h 50.